

erices à notre district. Sa mort est une source de regrets pour ses nombreux amis et surtout pour le comté de Kamou-ska.

Nous commençons aujourd'hui la publication de l'importante lecture de M. Parent sur l'Education. Le cadre rétrécie de notre journal ne nous permettant pas de la publier en une seule fois, sans oublier d'autres matières d'un intérêt général, nous sommes obligé de la diviser.

Pendant la présente Session du Parlement, nous tiendrons nos lecteurs au courant de tout ce qui se fera d'important dans la législature.

Nous accusons la réception de la livraison de février, de l'ALBUM LITTERAIRE. Elle contient des morceaux intéressants sous tous les rapports, et entre autres, la lecture faite par M. GUILLAUME LEVESQUE, devant l'Institut Canadien de Montréal, sur l'influence du sol et du climat, sur le caractère, les établissements et les destinées des Canadiens. Le lecteur a traité ce sujet avec une habileté parfaite. Il parle de la patrie, du Bas-Canada, en termes chaleureux et vrais; il exprime franchement son opinion sur la nationalité canadienne-française. "Pour moi, dit-il, je suis homme d'espérance, et plus que personne, je crois à la longue durée de notre nationalité.... qu'elle ne périra pas, que le peuple canadien ne s'effacera pas de la terre, mais qu'il aura une longue durée et survivra à bien d'autres nations qui croient leur existence et leurs destinées immortelles.

C'est avec plaisir que nous enregistrons ces nobles et patriotiques paroles sur notre nationalité; sur cette nationalité que n'importe, certains journaux, nous ne dirons dans quel but, ont déclaré morte, anéantie pour toujours; sur cette nationalité dont les défenseurs ont reçu pour récompense de la part de ces mêmes journaux, des injures et des calomnies; sur cette nationalité enfin, que pour complaire à un certain parti, il a fallu repousser, renier sous peine d'être déclaré l'ennemi juré des canadiens-français, de leurs droits et de leurs intérêts les plus chers.

La Minerve dans ses deux derniers numéros, fait la critique de la lecture de M. Parent. A cela il n'y a rien à dire, elle est dans son droit; tout le monde admet, et M. Parent le premier, que les vues qu'il émet sur un sujet aussi important que l'instruction publique, doivent être pesées, mûries et discutées. Mais ce que tout le monde admettra aussi, c'est que cette discussion doit être faite avec sang froid, avec calme et modération. Grando a donc été notre surprise en voyant que la critique de la Minerve, au lieu de se distinguer par la modération et le raisonnement, se borne à dire à M. Parent que son système est un *tissu de contradictions, un travail incompréhensible*. Passe pour cet avancé que la Minerve ne se donne pas la peine d'établir, mais qu'après tout, elle est bien libre de faire, si telle est sa manière de critiquer. Mais ce que nous regrettons, c'est que non satisfaite de cette critique d'un nouveau genre, elle va jusqu'à dire que le travail de M. Parent est incompréhensible, qu'elle

ne peut découvrir dans quelles vues il agit, si ce n'est dans le dessin de susciter des embarras, &c. C'est une bien naïve idée que celle du rédacteur de la Minerve, de faire de son intelligence la mesure de celle du travail de M. Parent.

Mais ce n'était pas assez pour la Minerve, il lui fallait ajouter à ses injures et à ses suppositions malveillantes celle d'un écrivain anonyme qui, lui, vient dire effrontément: qu'après avoir lu attentivement cette lecture il est d'opinion qu'elle est le langage des agitateurs contre le fonctionnement de la loi des écoles, agitateurs qui ont pour chef de file le ministère actuel, dont M. Parent est l'employé.

Telle est la justice que rendent au travail de M. Parent, la Minerve et son correspondant. Au reste, c'est la manière de raisonner de la Minerve et de certains autres journaux soi-disant libéraux qui proclament du matin au soir la liberté pleine et entière, et qui si vous vous avisez de discuter avec eux sur quoique ce soit, ne cherchent pas à vous refuser par de bonnes et solides raisons, mais vous injurient, vous calomnient, et osent qualifier du nom de liberté, cet étrange mode de discussion. Cette conduite n'est pas nouvelle de la part de ces journaux qui, depuis tantôt quatre ans et plus, ont toujours ainsi répondu à quiconque ne pensait pas comme eux en tout et partout. Le traitement qu'éprouve M. Parent, est un encouragement très puissant pour engager les gens instruits à émettre leurs idées, leurs vues sur la haute et difficile question de l'instruction populaire. En vérité, à en juger par les articles de certains journaux, l'acte actuel d'éducation serait un bijou inappréciable que l'on doit conserver à tout prix; une chose sacrée dont il ne faut parler qu'en bien; une espèce d'arche sainte que nul ne peut toucher, sans être, sinon puni de mort, au moins maltraité, vilipendé et calomnié pour sa théâtrale audace.

Nous sommes persuadé cependant, que si la législature s'occupe dans le cours de cette session d'une loi sur l'instruction élémentaire, les représentants du peuple, et plusieurs d'entre eux, influents par leurs talents et leur parole, prendront la liberté de traiter un peu cavalièrement cette favorite de certains personnages devant laquelle on voudrait nous faire courber la tête avec respect et humilité. Nous reviendrons sur ce sujet.

Conseil de ville.

Le conseil de ville a adopté à sa dernière séance le rapport d'un comité spécial chargé d'organiser les comités des différents départements pour l'année courante.

Voici la nouvelle organisation:

Comité des chemins.—MM. Belneau, Dinning, Maguire, Joseph Tourangeau, Hall et Sewell.

Comité de police.—MM. Frew, Lloyd, Robitaille, Guay, Dean.

Comité du feu.—MM. Lloyd, Gingras, Sewell, Tessier, Hall, Rhéaume.

Comité des finances.—MM. Dean, Frew, Doran, Gillespie, Tessier, Guay.

Comité des marchés.—MM. Maguire

Dorval, Jean Tourangeau, Dinning, Dean, McGie.

Comité des élections.—MM. Maguire, Robitaille, Gillespie, Hall, Sewell, Rhéaume.

Comité des bâtisses.—MM. Gillespie, Jean Tourangeau, Dean, Frew, Belneau, Doran.

Comité de l'éclairage au gaz et de l'eau.—MM. Lloyd, Belneau, Maguire, McGie, Guay, Dean.

Comité des règlements.—Remis à la prochaine séance.

M. Maguire a donné avis qu'à la prochaine séance il proposera une résolution pour rappeler celle "qui enjoint que les différents présidents des autres comités, composent celui des règlements." (Canadien.)

Lois qui expireront le ou avant le 1er mai 1848.

- 4 et 5 Victoria, ch. 88. Régulant l'inspec-tion de Bœuf et du Lard.
- " 89 de la Fleur.
- 7 10 Loi des Banqueroutes,
- 8 4 Loi régulant l'administration du Revenu public.
- " 6 Pour le maintien de la paix près des ouvrages publics.
- " 27 Acte amendant l'ordon. d'En-registrement.
- 9 2 " imposant un droit sur les distilleries.
- " 28 " pour l'organisation de la milice.
- 8 29 " Amendant la judicature du Bas-Canada.
- 9 30 " Amendant la loi des Ban-queroutes.
- " 38 " donnant certains pouvoirs aux Commissaires publics.
- 10 et 11 8 Continuant certains actes.

Correspondances.

A. G..., Laprairie.—Reçue remise.
Dr. L. L..., St. Charles.—C'est pour la 2de fois que nous expédions notre journal.
F. X. G..., Cér. St. François.—Lettre reçue: très bien.

Messire C. G..., Collège St. Anne.—Reçue remise. Nous ne pourrons rien faire avant le printemps pour ce qui concerne la dernière partie de votre lettre.

A VENDRE

par les Soussignés.

200 TINETTES de beurre supérieur pour les familles, 40 quarts d'anguilles.

A. HAMEL et FRERE.
Québec, 25 février, 1848.

Librairie Ecclésiastique et Classique.

LES soussignés offriront en vente dans le cours de la semaine prochaine, les *Éléments de Géographie Moderne*, imprimés sous la direction de la Société d'Education du District de Québec, à l'usage des écoles élémentaires. Nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par l'AUTEUR.—Prix 1s. l'exemplaire et 9s. la douzaine.

J. & O. CREMAZIE.
Rue La Fabrique, no. 12.
Québec, 11 février 1848.